



## RECHERCHE DE FUITE SOUS DALLE

Par **SCHROO MICHEL**, le **04/10/2016** à **21:12**

Bonsoir, depuis qq mois nous sommes en surconsommation d'eau de l'ordre de 400m3 en 6 mois; la SAUR nous a invité à faire venir un plombier; chose faite par le bailleur avec étalonnage du compteur, recherche sur chaudière, chasse d'eau. Le bailleur me dit qu'il ne peut rien faire de plus alors que mes prélèvements d'eau sont passés de 70 euros à 135. Un plombier de connaissance me parle d'une fuite souterraine car l'arrivée d'eau est devant et il y a un robinet côté jardin; je pense faire venir à mes frais un pro équipé de caméra; si la fuite se trouve bien sous la dalle à qui doit faire les réparations sachant que les 10 années de garanties ne sont pas expirées avant 01/2017, ce qui laisse peu de marge. Et pourrais-je demander la prise en charge de la surconsommation à mon bailleur; Cordialement Mr SCHROO.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **05/10/2016** à **12:59**

Bonjour Monsieur,

Il appartient au bailleur de rechercher la fuite et son origine et prendre en charge les réparations, en cas d'usure normale des canalisations, tuyaux...

Il faut donc mettre en demeure le propriétaire de faire le nécessaire afin de déterminer l'origine des fuites et les réparer, au besoin en engageant la responsabilité décennale de l'entrepreneur.

Cordialement